



BOIS-DES-FILION

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le 14 novembre 2016 à 19 h 30, les demandes de dérogation mineure suivantes seront considérées :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2016-DM-018	28, 31 ^e Avenue	17-H	1 955 193 (lot projeté : 5 952 325)	Permettre de subdiviser le terrain afin de créer deux lots distincts, dont le frontage du terrain projeté aura 12,04 mètres au lieu de 15 mètres, et une profondeur de 35,05 mètres au lieu de 45 mètres, tel qu'exigé par l'article 3.2.1 du règlement de lotissement numéro 6300.
2016-DM-020	303, rue Rock- Sauriol	13-H	1 955 418	Permettre de conserver un abri d'auto à une distance de 1,58 mètre au lieu de 2 mètres tel qu'exigé par l'article 8.2.2 du règlement de zonage numéro 6200.

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter ces demandes lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2016, à 19 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 20 octobre 2016.

Charles-Hervé Aka
Greffier